

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale, rubrique 2980-1 de la nomenclature des ICPE, concernant la création d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : commune de BOUVILLE

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS CHAMP ÉOLIEN DE LA CROIX NOLLET (siège social 50, rue du Mûrier 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE)

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours, du 14 mars 2023 à 9h00 au 14 avril 2023 à 19h00

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Bouville, aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/croixnollet>. Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les avis des conseils municipaux des 18 communes mentionnées ci-dessous ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes du Bonnevalais, la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Madame Julia VANDEWALLE, responsable d'études ENR à la Sté ÉNERGIE ÉOLIENNE SOLIDAIRE (EES) – mail : [contact@energies-solidaire.fr](mailto:contact@energies-solidaire.fr)

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : **Monsieur Jean-François ROLLAND**, délégué régional d'Air France pour le secteur Proche-Orient en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de Bouville – 20, rue de la Mairie - aux jours et heures suivants ::

DATES	HEURES
mardi 14 mars 2023	14h00-17h00
samedi 25 mars 2023	09h00-12h00
vendredi 14 avril 2023	16h00-19h00

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Bouville coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie de Bouville ;
- par voie postale, adressées en mairie de Bouville – 20 rue de la Mairie 28800 BOUVILLE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions remises ou adressées au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune

- à l'adresse électronique suivante : [croixnollet@registredemat.fr](mailto:croixnollet@registredemat.fr)

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES** :

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies d'Alluyes, Blandainville, Bonneval, Bouville, Charonville, Dangeau, Epeautrolles, Ermenonville-la-Petite, Illiers-Combray, Le Gault-Saint-Denis, Luplanté, Meslay-le-Vidame, Montboissier, Morsiers, Saint-Avit-les-Guespières, Saumeray, Trizay-lès-Bonneval et Vitray-en-Beauce (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.